Image not found or type unknown

Travail 30%salarié / libéral

Par **Zaz**, le **18/10/2011** à **15:15**

Bonjour,
Je viens d'intégrée une structure sous une convention 66, gérée par une association (APAJH); on viens de m'annoncer que les formations faites sur mon temps libérale ne peuvent être récupérée...alors que 2 collègues travaillant à 50% sur la structure mais salariées dans d'autres à 50% aussi (éducation nationale et APF) peuvent récupérer les heures faites sur leur autre travail...si la formation est payante et validante, je peux encore comprendre, mais mes collègues, elles pourront toujours récupérer. Par contre si moi, je veux faire une formation à titre profession libérale...je devrais poser un congé sans solde (nos congés étant déjà bloqués sur des plages spécifiques)... pourriez vous m'aider dans ma négociation, merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés